

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 36 (1946)

Heft: 1

Artikel: Chronique du "Glossaire" IV : le joug pour bœufs à Provence (Vaud)

Autor: Egloff, W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1005766>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FOLKLORE SUISSE

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES TRADITIONS POPULAIRES

Paraît quatre fois par an

36^e Année

N° 1*

1946



Photo W. Egloff, St-Gall.

Bœufs attelés au joug (Provence, Vaud).

Le jubilé de notre Société.

Notre réunion annuelle, qui aura lieu à Bâle au début de mai, revêtira cette année une importance et une signification spéciales. Elle marquera en effet le cinquantenaire de notre Société, fondée le 3 mai 1896 par E. Hoffmann-Krayer, E. A. Stückelberg et E. Richard. Nous avons prévu à cette occasion l'organisation de conférences, expositions, et espérons que, outre les membres de notre Société, de nombreux hôtes, soit de Suisse, soit de l'étranger, se joindront à nous.

Les « Archives des Traditions populaires » paraîtront cette année non en quatre fascicules, mais en seul volume, dont le contenu sera approximativement le double du contenu habituel. Il se composera d'une trentaine d'articles dûs à des folkloristes connus, de toutes les régions de la Suisse, et de tous les secteurs du folklore, et sera abondamment illustré. Les membres de notre Société qui sont abonnés aux « Archives » le recevront sans payer de supplément de cotisation. Pour la fête, on fera en outre paraître, réunis en un volume, une notice biographique de Hoffmann-Krayer, fondateur de notre Société, et des écrits dûs à sa plume.

Nous serions très heureux d'atteindre, en cette année jubilaire, le nombre de 1000 membres, et prions chacun de faire à cet effet un effort personnel. Notre fête donnera certainement à plus d'un l'occasion d'apprendre tout le travail que la Société des Traditions a fourni depuis sa fondation.

Nos membres recevront en son temps un programme détaillé.

Chronique du «Glossaire» IV.

En collaboration avec la Société suisse des traditions populaires, le «Glossaire des patois de la Suisse romande» a chargé M. Egloff de relever et décrire, dans une douzaine de villages romands, les anciens procédés du travail paysan et les ustensiles jadis en usage à la campagne. Il nous importait de fixer, par la plume, la photographie et le crayon du dessinateur, cet aspect traditionnel de notre économie rurale, avant que la modernisation et le nivellement dûs à la technique n'aient fait disparaître tout ce qui en subsiste encore, en réalité ou dans la mémoire des personnes âgées.

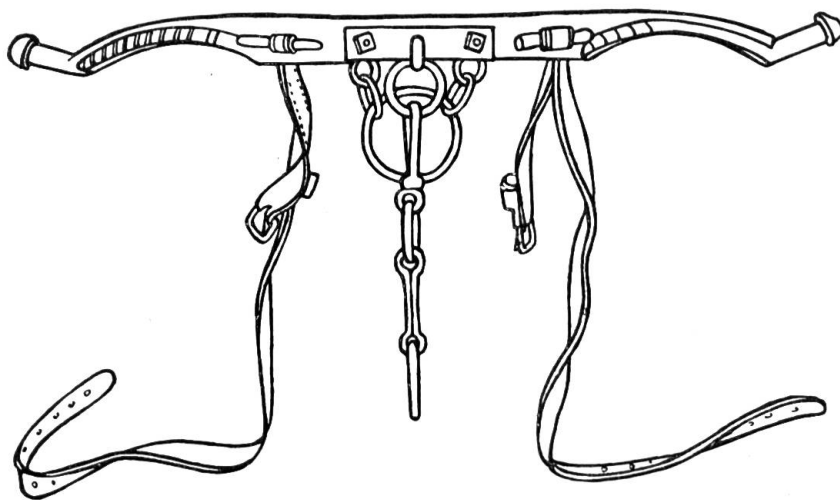
M. Egloff et M. Paul Bæsch, le dessinateur bien connu qui l'accompagne, ont recueilli de nombreux documents qui intéressent non seulement la rédaction du «Glossaire», mais aussi au plus haut point les amateurs de folklore. C'est pourquoi nous avons choisi pour nos lecteurs, parmi les résultats de cette enquête, le bel échantillon que nous leur présentons ci-après. Sch.

Le joug pour bœufs à Provence (Vaud).

Par W. Egloff, St-Gall.

Tous ceux qui connaissent la Suisse romande savent que le joug y est aujourd'hui très rare. Dans les grandes fermes du Gros-de-Vaud, dans la vallée de la Broye, les chevaux, plus vifs

et plus rapides, ont remplacé les vaches et les bœufs. Dans d'autres régions, en Gruyère par exemple, le joug qui y existait probablement¹, a été remplacé par le collier pour bœufs. Dans le Valais, la vache n'a jamais joué un rôle important comme animal de trait; c'est plutôt le mulet qui portait les fardeaux par les chemins rapides et difficiles des vallées latérales. Et pourtant, le joug a existé en Suisse romande. Preuve en sont les jougs qu'on trouve encore çà et là dans les galetas des fermes et dans les musées. Tout le Jura français connaît aujourd'hui encore le joug; on s'en sert pour les gros travaux de la campagne. Il serait étonnant que la frontière franco-suisse, qui souvent coupe en deux des régions unies au point de vue géographique, formât une « limite de chose » depuis des siècles. Il semble bien plus probable que la Suisse a innové: de l'ancien système d'attelage, elle a passé de bonne heure au harnais avec collier. Ce changement n'a pas été complet: il reste quelques régions, des réduits du joug pourrait-on dire, qui n'ont pas encore suivi cette évolution. Leur existence seule prouverait que le joug était plus répandu autrefois. Nous en trouvons encore des traces dans différents endroits du Jura², dans



Dessin de P. Boesch.

Fig. 1.

le Canton de Genève, etc.; mais les seules régions où il serve encore à atteler les bœufs ou les vaches, sont la contrée de Provence, en-dessus du lac de Neuchâtel, et toute la région de Sierre. Mais en Valais, on ne connaît que le joug simple, servant

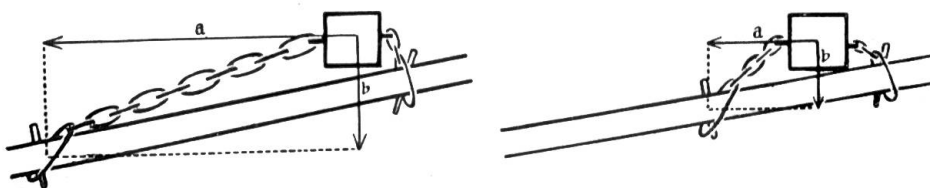
¹ Preuve en soit la survivance du mot, appliqué à d'autres objets: à La Roche *la dzā* (joug) signifie peigne de râteau; *l dzovè* (petit joug) est l'instrument que l'on adapte aux cornes des jeunes génisses pour en diriger la croissance.

F.-X.-B.

² Cf. par exemple «Glossaire romand» I, 387.

à atteler une seule vache. Ce n'est qu'à Provence qu'on trouve encore le joug double, véritable curiosité pour la Suisse romande.

Le joug de Provence (Fig. 1) consiste en une pièce de bois de 120 cm de longueur, presque droite. Les deux parties qui s'adaptent à la tête des bêtes sont légèrement arrondies. Epousant ainsi la forme de la tête de l'animal, le joug sied bien. Les deux bouts sont amincis et arrondis, pour que la courroie qui sert à *lier les bœufs sous le joug* et qui fait le tour de ce bout, ne s'use pas trop vite. Au milieu du joug, il y a la «ferrure» qui rattache le timon du char au joug: ce sont deux anneaux dans lesquels on fait passer le timon. L'anneau antérieur est fixé au joug par deux chaînettes assez courtes; il sert à maintenir bien au milieu le timon du char, et à faire reculer, ou à retenir le char à la descente. L'anneau postérieur, qui sert uniquement à la traction, est relié au joug par une chaîne longue d'un demi-mètre au moins. Cette chaîne permet d'utiliser de façon aussi efficace que possible la force que développent les animaux attelés au joug; car, comme le démontre l'esquisse suivante (Fig. 2), plus la chaîne d'attelage est courte, plus la perte par rapport au travail effectif, est grande.



Dessin P. Boesch.

Fig. 2.

- a) Travail effectif des bœufs, exercé par le joug sur le char.
- b) Composante du travail qui se perd. Pour diminuer cette perte, on verra les vieilles bêtes, bien accoutumées au joug, «bien rusées», baisser la tête, quand elles se mettent à tirer de lourdes charges.

Cette composante perdue du travail a encore un autre effet tout aussi désagréable. Plus l'angle est grand entre la chaîne d'attelage et la ligne horizontale, plus le joug a tendance à se tourner en arrière, ce qui gêne et agace les bœufs.

En mettant les bœufs sous le joug, on leur place tout d'abord sur la tête un coussin de cuir bourré de paille. On protège également la base des cornes par des «torches», c'est-à-dire de la toile de sac repliée en deux sur la corne. Puis on place le joug sur l'occiput des bêtes et on l'attache au moyen de courroies. Celles-ci sont fixées au milieu du joug à côté de la «ferrure», elles passent ensuite sur le front des animaux, font deux fois le tour

des bouts arrondis du joug et reviennent sur le front où on les serre au moyen de boucles (Fig. 3).

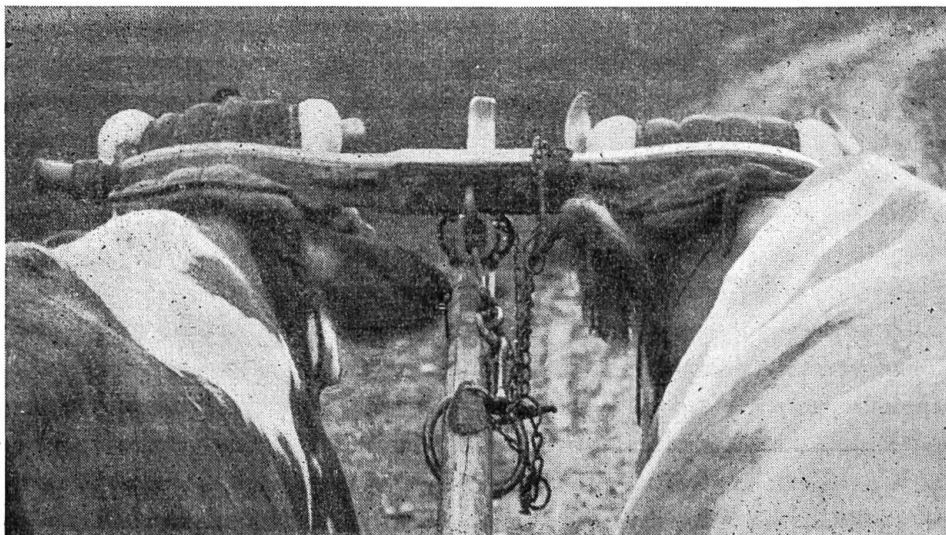
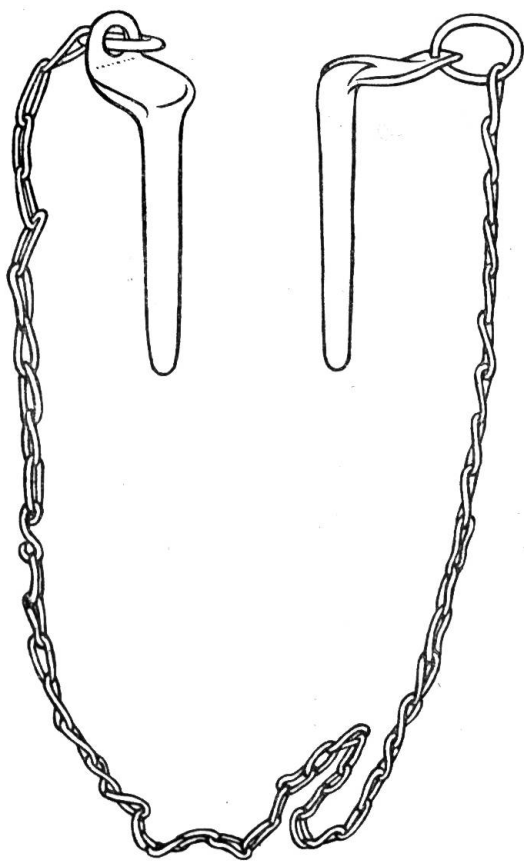


Photo W. Egloff, St-Gall.

Fig. 3.



Dessin de P. Boesch.

Fig. 4.

Pour atteler une paire de vaches au char, on les place devant celui-ci et l'on fait reculer les animaux, en soulevant en même temps le timon de sorte qu'il passe dans les deux anneaux du joug. Puis on fixe les anneaux en enfonçant dans le timon deux chevilles de fer reliées entre elles par une chaînette (Fig. 4).

Le bout du timon, qui dépasse d'un demi-mètre l'anneau antérieur, est aminci et forme une espèce de poignée. C'est par cette poignée que le paysan dirige le char, les animaux étant habitué à céder à la moindre pression (Fig. 5).

Tel se présente encore le joug dans une dizaine de fermes à Provence. Ce qui nous intéresse surtout, c'est de savoir pourquoi il s'est main-



Photo W. Egloff, St-Gall.

Fig. 5.

tenu ici; ailleurs, au bord du lac par exemple, les paysans montrent une nette aversion pour cet objet.

J'en vois la cause dans le terrain accidenté de la pente du Jura; toutes les routes et les chemins utilisés par le paysan de Provence montent ou descendent, ils sont même en partie très rapides. Or, nous savons que la bête à cornes est très habile à retenir un char, même chargé, quand elle est attelée au moyen du joug. A voir descendre un char de bois attelé d'une bonne paire de bœufs, on a l'impression que les deux bêtes, à l'aide du joug, maîtrisent parfaitement le poids, tandis que harnachées de colliers, avec chaînes et courroies de reculement, elles sont bien moins sûres et risquent même d'être renversées par la charge.

Nous savons également que les différents systèmes de freinage dont sont munis aujourd'hui tous les chars de la région sont tout à fait modernes et d'introduction assez récente. Dans les régions de France où le joug est encore en usage, le char, de nos jours encore, n'est pas toujours muni de freins; M. Schüle l'a constaté dans le Plateau central (Mélanges Duraffour, p. 190) et j'ai pu faire la même observation dans la région des Dombes. Le terme unique par lequel on désigne les freins à Provence est le mot «la mécanique»¹, appellation empruntée au langage technique de la France et nullement autochtone en Suisse romande, tandis que tous les autres termes désignant des parties

¹ C'est aussi le mot employé en Gruyère (La Roche).

du char, sont anciens et montrent dans leur forme des vestiges d'évolution indigène.

On trouve à Provence, actuellement encore, d'autres méthodes de freinage. Lorsque, en hiver, le paysan descend des forêts ses lourdes charges de bois, il a soin d'y attacher, par une corde

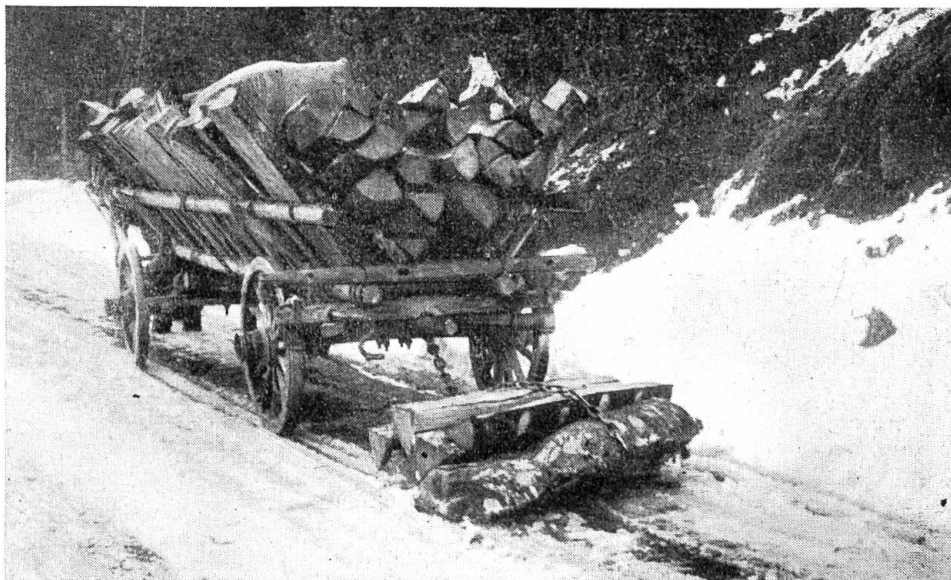


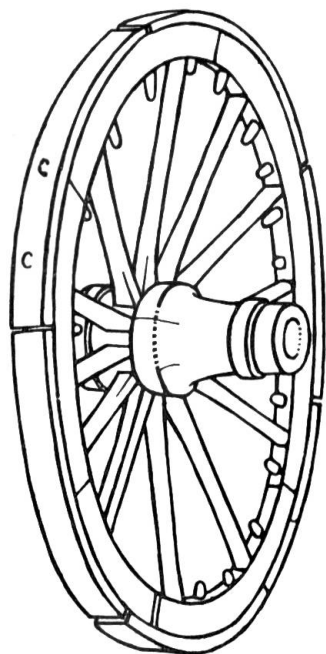
Photo W. Egloff, St-Gall.

Fig. 6.

ou par une chaîne, une douzaine de bûches qui, traînant derrière le char (Fig. 6), s'accrochent aux pierres et aux racines et retiennent ainsi la charge. Cette méthode s'emploie encore de nos jours où tous les chars sont pourtant munis de freins mécaniques. — On se sert également d'un sabot pour freiner un char. C'est un morceau de bois, souvent ferré, sur lequel on place une des roues de derrière. Le sabot est attaché au char par une chaîne. Le char, au lieu de rouler sur la roue, glissera sur le sabot.

Toutes ces observations nous permettent de conclure que le frein mécanique doit être de date assez récente à Provence et qu'anciennement le char n'en était point muni. Voici une dernière constatation qui nous prouve clairement qu'il était impossible autrefois d'utiliser des freins du type moderne, composés d'une tige et de deux patins pressés contre les roues au moyen d'une vis. On se rappelle encore à Provence les anciennes roues qui n'avaient point de cercle en fer, mais qui étaient protégées par des bandes de fer fixées aux jantes au moyen de gros clous. De telles roues munies d'un frein moderne

se seraient tout de suite accrochées au patin et n'auraient plus tourné. Détail très intéressant, j'ai retrouvé au Sentier (Vaud) une roue plus ancienne encore. Au lieu de bandes de fer, on l'avait munie d'un second cercle de jantes en bois¹. Ce cercle extérieur s'usait peu à peu; on le remplaçait quand il ne protégeait plus les jantes



Dessin P. Boesch.

Fig. 7.

intérieures. Il est clair qu'une telle roue n'était jamais tout à fait ronde et ne permettait par conséquent, en aucune façon l'emploi d'un frein moderne (Fig. 7).

Tout cela nous démontre que le char muni de freins mécaniques doit être d'introduction relativement moderne². Tant que le paysan de Provence ne pouvait pas freiner ses chars, il était obligé d'atteler ses bœufs ou ses vaches au moyen du joug, seul procédé qui lui assurât un transport sans accident dans cette région montagneuse.

Ce ne sont guère, on le voit, les idées sur la protection des animaux qui feront disparaître le joug à Provence: ce seront le développement et la perfection technique du char qui permettront au paysan de se passer peu à peu du joug et d'adopter l'attelage au collier

tel qu'on le voit déjà partout au bord du lac. Si l'on trouve donc dans une région quelque objet démodé, il ne faut pas toujours en conclure que cette population est particulièrement conservatrice, voire hostile à toute innovation. Une étude approfondie des conditions locales nous révèle souvent des raisons bien plus compliquées, dont les indigènes ne se rendent pas toujours compte eux-mêmes.

Ancienne porte de grange.

Par Constant Delachaux à Châteaux d'Oex.

Les beaux chalets du Pays d'Enhaut, avec leurs façades sculptées et leurs «ailes» chantournées, chefs-d'œuvres de nos anciens maîtres-charpentiers, s'imposent à notre admiration. Des

¹ A la Roche, mon père a vu, il y a une cinquantaine d'années, des roues dont les jantes étaient protégées par des plaques de fer clouées bout à bout. C'étaient des roues de petits véhicules.

² Ailleurs, cette introduction des freins modernes a amené des changements dans les systèmes d'attelage avec collier; voir «Glossaire romand» II, 514 a. Cette introduction du frein mécanique est récente en Gruyère aussi. La preuve en est qu'il n'y a pas de mot patois pour désigner la mécanique. On dit *charà la mèkanikə*, serrer la mécanique.

F.-X. B.